



Avis au public

en matière d'aménagement communal et de développement urbain et en matière d'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

1) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général au lieu-dit « Ober dem Dorf – Memorial Parc » à Hosingen

En exécution de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le conseil communal, dans sa séance du 18 janvier 2024, a délibéré sur le

projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général au lieu-dit « Ober dem Dorf - Memorial Parc » à Hosingen

concernant des parcelles sises à Hosingen, nos. cad. HnE 1722/4426 et 1723/3058.

Conformément à l'article 12 de la loi précitée, la délibération du conseil communal ainsi que le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation ainsi que le rapport sur les incidences environnementales, sont déposés au secrétariat de la Commune du Parc Hosingen à partir du 05 juillet 2023 pendant 30 jours, soit pendant la période du **24 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus**.

Conformément à l'article 13 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune du Parc Hosingen **avant le 24 février 2024**, à peine de forclusion.

Le dossier relatif au projet de refonte du plan d'aménagement général est publié sous forme électronique sur le site www.hosingen.lu/urbanisme.

Une réunion d'information avec la population sera tenue par le collège des bourgmestre et échevins le **mardi 13 février 2024 à 11.00 heures** à la mairie à Hosingen.

2) Modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « Quartier existant » au lieu-dit « Ober dem Dorf – Memorial Parc » à Hosingen

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée, il est porté à la connaissance de toutes les personnes concernées que le dossier relatif à la

Modification ponctuelle du PAP « Quartier existant » au lieu-dit « Ober dem Dorf – Memorial Parc » à Hosingen

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune du Parc Hosingen pendant la période du **24 janvier 2024 au 23 février 2024 inclusivement**.

Le dossier est également publié sous forme électronique sur le site www.hosingen.lu/urbanisme.

Les réclamations relatives au projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune du Parc Hosingen **avant le 24 février 2024**, à peine de forclusion.

3) Évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung SUP)

En application des dispositions de l'article 2.3 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, Monsieur le Ministre de l'Environnement a marqué dans son courrier du 22 décembre 2023 Réf. 107588 son accord sur la non-nécessité de procéder à une étude d'évaluation environnementale plus approfondie du projet (Umweltbericht).

En application de l'article 2.7. de cette même loi, la décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement et les pièces à l'appui sont consultables pendant quarante-cinq jours sur le site internet de la commune Parc Hosingen à partir du 24 janvier 2024.

Hosingen, le 24 janvier 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,



